



Droit aux étrangers regroupement familial

Par **sarsora**, le **06/10/2009** à **15:13**

Bonjour,
j'ai fait une demande de regroupement familial en 2006 et il était refusé pour cause le logement trop petit , j'ai fait un recours en 2007 ,on ma dit qu'il faut trouver un logement . J'ai trouvé un logement (f2) je voudrais savoir si il faut faire une nouvelle demande donc un nouveau dossier ou bien ma premiere demande est valable MERCI

Par **Sam**, le **06/10/2009** à **15:56**

Bonjour.

Malheureusement il faudra une nouvelle demande et refaire la procedure depuis le debut.

Cordialement

Sam